

Communiqué de presse

des présidents des commissions des affaires européennes du Bundestag allemand, Gunther Krichbaum (CDU/CSU), et de l'Assemblée nationale, Pierre Lequiller (UMP), concernant la séance commune des deux commissions organisée à Berlin le 17 juin 2010

La crise financière et économique actuelle et la crise de l'euro ont mis au jour la nécessité d'adapter et de réformer les économies nationales européennes. Ces réformes, de nature structurelle, doivent aller au-delà de simples mesures fiscales et de consolidation budgétaire. Il s'agit de renforcer la compétitivité des États membres de l'Union européenne. La stratégie « Europe 2020 » que le Conseil européen doit approuver aujourd'hui comporte des mesures importantes en ce sens. L'Assemblée nationale et le Bundestag allemand ont émis à ce sujet des avis à l'adresse de leur gouvernement respectif.

Ce n'est que conjointement que l'Allemagne et la France pourront mettre en œuvre, dans l'Union européenne, les réformes nécessaires pour renforcer notre capacité d'action, pour sortir de la crise et pour construire l'avenir de l'Europe. Les débats en Allemagne et en France à cet égard sont centrés sur des questions différentes mais poursuivent le même objectif. Une monnaie commune exige des réponses communes en matière de politique économique. Il est donc indispensable de renforcer la coordination des politiques économiques entre les 27 États membres de l'Union européenne, afin également d'apporter aux crises une réponse rapide et pragmatique, d'organiser le marché intérieur et de mettre en œuvre des réformes structurelles, en tenant compte des problèmes spécifiques de la zone euro. Il faudra également faire en sorte que les politiques fiscales et sociales nationales ne soient pas excessivement divergentes.

Le « Pacte de stabilité et de croissance » fixe déjà le cadre nécessaire à ces fins. Les décisions prises précédemment par le Conseil de ne pas sanctionner avec fermeté les manquements à ses critères constituent, rétrospectivement, un premier pas vers l'affaiblissement des critères et représentent, dans cette mesure, une erreur. Les critères de stabilité ne doivent pas être politiquement négociables. Il convient de revenir aux principes et mécanismes du « Pacte de stabilité et de

croissance », particulièrement en ce qui concerne les dettes publiques, et de renforcer la culture de la stabilité dans l'Union européenne.

La discipline et la consolidation budgétaires constituent des éléments centraux d'une politique fiscale visant cet objectif. Le principe d'une information précoce sur la situation budgétaire des États proposé par Commission européenne et le renforcement d'Eurostat sont des facteurs essentiels de solidité des budgets nationaux. Pour autant, il ne s'agit pas de remettre en cause les prérogatives des parlements nationaux en matière budgétaire.

La Banque centrale européenne devra jouer un rôle de coordination et de contrôle renforcé dans la nouvelle architecture financière de l'UE qui émerge. Son indépendance est et demeure essentielle pour continuer à mener une politique monétaire européenne efficace.

Les discussions parlementaires communes ont également eu pour objet la politique d'élargissement de l'Union européenne. La durée exceptionnelle des négociations d'adhésion avec la Croatie a d'importantes conséquences pour ce pays se trouvant au seuil de l'Union européenne. Il faut reconnaître les amples réformes qui y ont été menées et les avancées dans la solution du différend frontalier avec la Slovénie. Dans ce contexte il convient de conclure rapidement les négociations sur l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Les délibérations parlementaires communes qui ont eu lieu aujourd'hui sur ce thème central ont confirmé la volonté d'action des parlements nationaux. Les gouvernements nationaux doivent continuer à respecter pleinement les prérogatives de leur parlement, qui doit être associé en amont à la réflexion et aux décisions.